

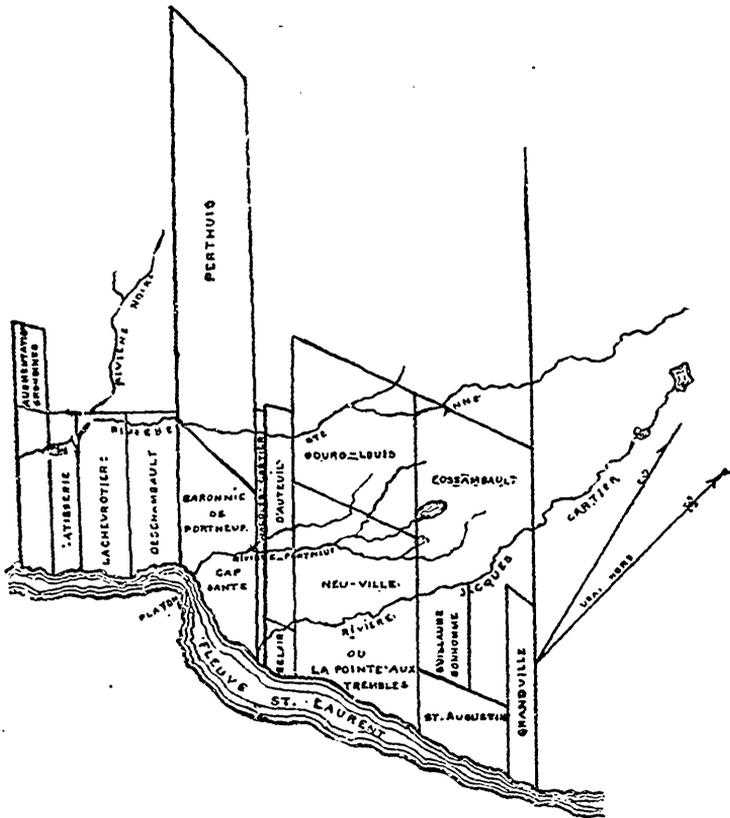
Sera la présente ordonnance lue et publiée au prône des messes paroissiales de la Ste-Famille du Cap-Santé et de St-Basile, dimanche, le trois octobre prochain.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et. le contre seing de notre secrétaire, le vingt-huit de septembre mil huit cent cinquante-deux.

(L † S) (Signé) † P. F. Archev. de Québec.

Par Monseigneur.

(Contre signé) Edmond Langevin Ptre. Secrétaire.



Plan du comté de Portneuf en 1830

En résumé, cette ordonnance enclavait dans la paroisse de St-Basile toutes les concessions situées sur les confins du Cap-Santé, de l'ouest à l'est (1).

(1) En 1861, les rangs du Petit Saint-Charles et de Saint-Paul furent détachés de la paroisse de St-Basile pour faire partie dorénavant de celle de Portneuf.